

La scandaleuse condamnation de Jacques Philarchein

[youtube]BJCYak9NFM8[/youtube]

<https://www.youtube.com/watch?v=BJCYak9NFM8>

Il est toujours difficile de hiérarchiser les condamnations de nos amis et de savoir laquelle est la plus injuste, puisque toutes remettent en cause la liberté d'expression. Mais le sort réservé par la 17e chambre – que Pierre Cassen a comparé, lundi matin, dans Boulevard Voltaire, à un tribunal islamique – est particulièrement révoltant.

Le mépris dont ont fait preuve les juges à l'égard de Jacques, lors de son procès, le 21 février, est déjà en lui-même un non-respect. Voilà un homme venu de la province (centre de la France), obligé de prendre une journée de salaire, à qui on n'a posé, en cinq minutes, que deux ou trois questions, pas davantage, et qu'on a renvoyé se rasseoir à sa place. Jacques Philarchein n'intéressait absolument pas les juges, et pas davantage le hautain procureur de la République. Il n'était qu'une vedette américaine, sachant que seul Renaud Camus, et sa notoriété, paraissaient intéresser les magistrats. Le procès commença à 16 heures, et se termina à 21 heures. Si on compte les dix minutes que la présidente consacra à la présentation des faits, les cinq minutes où on l'interrogea, et la brillante plaidoirie de son avocat, Maître Scipilliti, on peut dire, sans exagérer, que pas davantage qu'une bonne demi-heure lui fut consacrée, l'essentiel du temps revenant à l'écrivain.

Reste le contenu de son intervention. Elle est de celle qui a le plus marqué les participants de cette journée. Il n'a absolument pas attaqué l'islam, ce n'est pas son registre. Il a pris toutes les précautions nécessaires (nous avons relu

son intervention, et l'avions assuré qu'elle ne comportait aucune formule globalisante qui permet, à cause des lois liberticides, de faire condamner des malheureux pour incitation à la haine, etc.

Et pourtant, ils ont osé le condamner à 2000 euros d'amende, et à 1000 euros de dommages et intérêts à verser aux maître-censeurs du Mrap, représentés par leur médiocre avocat, Maître Meyrat.

Maître Scipilliti, lors de sa plaidoirie, rappela tous les efforts du Mrap et de ses complices pour faire interdire les Assises sur l'islamisation de nos pays. Il montra que celles-ci, en présence de policiers en civil dans la salle, s'étaient déroulées de manière exemplaire. Il accusa donc le Mrap, à travers ce procès de basse vengeance contre cet événement, et rien de moins.

Nous invitons une fois encore tous nos lecteurs à réécouter cette brillante intervention, et constater ce que des magistrats qui prétendent rendre la justice au nom du peuple de France entendent interdire, dans la France de 2014.

Que depuis cette intervention, Jacques Philarchein se soit éloigné de Riposte Laïque, et rapproché d'Égalité et Réconciliation ne change rien à notre indignation, et à notre révolte, face à ce verdict inique qui le touche.

Les magistrats qui l'ont condamné, et le Mrap, devront un jour rendre des comptes au peuple de France.

Jeanne Bourdillon